

Absences pour raison de santé dans les petites collectivités



Derrière la façade d'une stabilité globale, les signaux faibles s'accumulent. En 2024, le taux d'absentéisme dans les petites collectivités territoriales reste contenu. Un chiffre rassurant ? En apparence seulement. Car l'analyse des dynamiques sous-jacentes révèle une réalité bien plus contrastée, et potentiellement préoccupante à court terme.

MALADIE ORDINAIRE

TAUX D'ABSENTÉISME

4,40%

Le taux d'absentéisme en Maladie Ordinaire est **globalement stable** dans les collectivités de moins de 30 agents (4,50% en 2021)



EXPOSITION AU RISQUE

1 AGENT SUR 4

Soit 25% s'absentent **au moins une fois dans l'année** en Maladie Ordinaire (28% en 2021)

DURÉE DES ARRÊTS

40 JOURS

En 2021 un arrêt Maladie Ordinaire durait 37 jours (en 2022 il passait à 29 jours)

FRÉQUENCE DES ARRÊTS

36 ARRÊTS POUR 100 AGENTS EMPLOYÉS

En 2021 ce taux était de 38% et en 2022 de 50%

UNE AUGMENTATION DE LA DURÉE SELON L'ÂGE DES AGENTS

<39 ans = 28 jours

40-54 ans = 39 jours

>= 55 ans = 49 jours

La hausse est particulièrement marquée **dans les plus petites collectivités (1 à 3 agents)**. Là où les arrêts sont plus impactants et plus difficiles à compenser.

La principale explication : **la montée en pression sur les secrétaires de mairie**, souvent seuls, multitâches, soumis à une numérisation croissante et à une relation usagers de plus en plus tendue.

ACCIDENT DU TRAVAIL



TAUX D'ABSENTÉISME

1,17%

Légère hausse (1,08% en 2021)

EXPOSITION AU RISQUE

4%

La proportion d'agents concernés par les accidents de travail est **globalement stable** (5% en 2021)

DURÉE DES ARRÊTS

80 JOURS

69 jours en 2021 (soit + 15%)

FRÉQUENCE DES ARRÊTS

5 ARRÊTS POUR 100 AGENTS EMPLOYÉS

Un chiffre stable par rapport à 2021

UNE AUGMENTATION DE LA DURÉE SELON L'ÂGE DES AGENTS

< 39 ans 42 jours

40-54 ans 67 jours

>= 55 ans 109 jours

LE TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE INITIAL : UN OUTIL QUI MONTE

Depuis 2022, **le recours au Temps Partiel Thérapeutique initial a doublé**, dépassant désormais le nombre de congés longue maladie. Pensé pour **éviter les arrêts prolongés**, ce dispositif permet de maintenir un lien au travail. Et ça marche : 68 % des agents n'ont pas connu de nouvel arrêt dans l'année suivant un TPT initial. Chez ceux qui avaient connu une absence longue auparavant, **le nombre de jours d'arrêt diminue de 24 % en moyenne** après le TPT.

Mais la montée en charge de ce dispositif pose des défis organisationnels, notamment en matière de continuité de service.